

MM. MacEachen et Regan ont déclaré que l'action unilatéralement prise par la Communauté pour réduire son contingentement en franchise pourrait avoir de sérieuses incidences sur les moulins à papier du Canada ainsi que sur les nombreuses localités qui en dépendent. Cette action est d'autant plus regrettable qu'elle survient à un moment où le Canada, la Communauté et d'autres grandes nations commerçantes ont convenu de ne pas poser de nouvelles entraves au commerce. Bien que le Canada reste disposé à reprendre en tout temps les négociations en vue d'un règlement satisfaisant, l'action unilatérale de la Communauté ne lui laisse d'autre choix que de se prévaloir des droits que lui confère le GATT.

Les exportations canadiennes de papier journal vers la Communauté proviennent principalement d'industries de l'est du Canada, dont nombre ont été établies et récemment modernisées pour desservir le marché européen. Les autres régions du Canada comptent également pour une partie de ces exportations. Quelque 75 % des exportations canadiennes sont destinés au Royaume-Uni. La demande communautaire de papier journal canadien s'est accrue ces dernières années, représentant approximativement \$450 millions par année. Pour les dix premiers mois de 1983, nos exportations ont représenté presque 600 000 tonnes, soit près de \$320 millions. On s'attend à ce que la demande de papier journal canadien continue de s'accroître avec la reprise des économies membres de la Communauté.

Les ministres ont souligné que des contacts étroits continueraient d'être maintenus avec l'industrie canadienne du papier journal et les provinces les plus directement intéressées (Terre-Neuve, Nouveau-Brunswick, Québec, Nouvelle-Ecosse, Ontario, Alberta et Colombie-Britannique).